

SÉISME

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol engendrée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre.

On définit l'importance d'un séisme par son intensité (la force ressentie et les dégâts occasionnés) et sa magnitude (énergie dégagée au foyer du séisme).

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

Depuis 2011, la France dispose d'un nouveau zonage sismique comportant 5 niveaux.

Sur le territoire d'Alès Agglomération, les communes suivantes sont en aléa modéré : Brouzet les Alès, Les Mages, Rousson, Saint Julien de Cassagnas, Saint Just et Vacquières, Seynes.

Les 66 autres communes membres d'Alès Agglomération sont en aléa faible.

Les bons réflexes ou consignes de sécurité

-

- Abritez-vous :

- à l'intérieur : mettez-vous près d'un gros mur ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres,
- à l'extérieur : ne restez pas près des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminée, etc.),
- en voiture : arrêtez-vous et ne sortez pas avant la fin des secousses,

- Protégez-vous la tête avec les bras,

- N'allumez pas de flamme.

-

Après la première secousse, méfiez-vous des répliques, il peut y avoir d'autres secousses.

- Sortez des bâtiments et ne vous mettez pas sous ou à côté des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments, ...),
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les Autorités.

Plus d'infos

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site du Système d'Information Géographique (SIG) d'Alès Agglomération.

[Cliquez ici](#)